



Visa conjoint de français refusé

Par **Anyah**, le **09/01/2019** à **20:04**

Ma première demande de visa long séjour conjoint de français était refusé motif 7 et 10

je viens de déposer ma deuxième demande en fournissant toutes les preuves (contrat EDF au deux noms, compte joint au deux noms, billets train au deux noms pendant mon séjour en France, attestation de mon mari et sa fille plus voisins preuves la communauté de vie.....) suis retournée à Madagascar une fois expiré mon visa c'est à dire suis régulière

dans les 13 cas est-ce que le consulat trouve encore des arguments de refuser ma deuxième demande ? Merci

Par **youris**, le **09/01/2019** à **20:58**

bonjour,

je ne connais pas les motifs que vous désignez uniquement par des chiffres.

le CESEDA dans son article L 211-2-1 indique:

" Le visa de long séjour ne peut être refusé à un conjoint de Français qu'en cas de fraude, d'annulation du mariage ou de menace à l'ordre public. Le visa de long séjour est délivré de plein droit au conjoint de Français qui remplit les conditions prévues au présent article."

êtes-vous dans un des 3 cas mentionnés dans cet article.

salutations

Par **Anyah**, le **09/01/2019** à **21:07**

Motif 7: vous n'apportez pas preuve de vie commune

Motif 10: absence de liens depuis mariage